

HONORAIRES 2017

Tarifs applicables au 1^{er} juin 2017, TVA 20% incluse

SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS DE BASE	TTC
<p>Gestion courante</p> <p>Inclus dans la gestion courante :</p> <p>Les visites trimestrielles, La souscription des contrats d'entretien des équipements communs et contrôle de leur exécution, La souscription de la Police d'assurance multirisque immeuble et responsabilité civile, Les déclarations de sinistres concernant les parties communes, La gestion du carnet d'entretien de l'immeuble, La comptabilité, La réunion du Conseil Syndical pour l'approbation des comptes, La convocation à l'Assemblée Générale, L'Assemblée Générale, Le Procès Verbal d'Assemblée Générale, Exécution et suivi des décisions des Assemblées Générales</p> <p>Une offre contractuelle sera obligatoirement remise après réalisation d'un audit de la copropriété et définition des prestations souhaitées par le conseil syndical.</p>	A partir de 1200€/an
Reconduction et négociation périodique des contrats du syndicat	Compris
Gestion technique et suivi de travaux effectués par la société LOGEOS BATIMENTS SARL	Compris
Utilisation d'une salle de réunion dans les locaux Logéos (St-Louis ou Mulhouse)	Compris
Frais d'affranchissements postaux inhérents aux prestations de base	Compris
Frais de reprographie inhérents aux prestations de base	Compris
Accès à un espace Extranet personnel	Compris
Gestion des informations relatives aux compteurs (gaz, eaux, électricité, chauffage)	Compris
Attestation de déclaration fiscale	Compris
Gestion des archives dormantes, transmission des archives	Compris

SYNDIC • GESTION LOCATIVE • VENTE • TRAVAUX

SYNDIC DE COPROPRIETE (suite)

AUTRES PRESTATIONS VARIABLES IMPUTABLES AU SYNDICAT	TTC
Location d'une salle de réunion extérieure aux locaux Logéos	Frais réels
Gestion technique et suivi de travaux effectués par une société autre que LOGEOS BATIMENTS SARL	5% du montant des travaux TTC
Commande d'un dossier diagnostic technique (hors facture diagnostiqueur)	30.00€
Convocation et tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire ou réunion du Conseil Syndical supplémentaire, hors frais postaux et reprographie de documents	Vacation horaire
Montage et gestion d'un prêt collectif de financement de travaux votés en AG	Vacation horaire
Reprise de copropriété avec nécessité de révision des comptes	Vacation horaire
Suivi des sinistres privés	Vacation horaire
Mandataire commun en cas de subventions publiques (dossiers subventions ANAH, OPA, etc.)	Vacation horaire
Vacation horaire sans déplacement en heures ouvrées (9h-12h / 14h-18h)	78,00€
Vacation horaire sans déplacement en heures non ouvrées (12h-14h / 18h-20h)	96,00€
Vacation horaire avec déplacement en heures ouvrées (9h-12h / 14h-18h)	120,00€
Vacation horaire avec déplacement en heures non ouvrées (12h-14h / 18h-20h)	138,00€
Opposition sur mutation (article 20 de la loi du 10 juillet 1965)	52,00€
Envoi d'une lettre simple non inhérente aux prestations de base	5.00€
Envoi d'une lettre recommandée non inhérente aux prestations de base	18,00€
Reprographie noir de documents non inhérents aux prestations de base	0.15€/page
Reprographie couleur de documents non inhérents aux prestations de base	0.25€/page
NB : la vacation horaire comprend les prestations non inhérentes aux prestations de bases (gestion des sinistres, litiges, contentieux, dépôt de plainte, dossier huissier ou avocat, gestion sociale du personnel, contrôle URSSAF, contrôle inspection du travail, licenciement, représentation physique, etc.)	
AUTRES PRESTATIONS VARIABLES DUES PAR LE SYNDICAT ET IMPUTABLES AU SEUL COPROPRIETAIRE CONCERNE	TTC
Etablissement d'un pré-état daté	156.00€
Etablissement d'un état daté	156.00€
Etablissement de l'ensemble des documents nécessaires à la vente d'un lot (Art. 54 de la loi ALUR)	240,00€
Prélèvement bancaire ou chèque impayé (hors frais bancaires)	10.00€
Envoi d'une lettre simple non inhérente aux prestations de base	5.00€
Envoi d'une lettre recommandée non inhérente aux prestations de base	18,00€
Mise en demeure par LRAR	18.00€
Bordereau d'inscription d'hypothèque légale et/ou mainlevée (hors frais d'inscription)	252.00€
Injonction de payer / Prise ou mainlevée d'hypothèque	Vacation horaire
Commandement de saisie immobilière et/ou transmission à l'huissier ou l'avocat	252,00€
Suivi de procédure (contentieux, etc.)	Vacation horaire
Duplicata de documents (règlement de copropriété, convocation d'AG, PV d'AG, carnet d'entretien, etc.)	36.00€
Reprographie noir de documents non inhérents aux prestations de base	0.15€/page
Reprographie couleur de documents non inhérent aux prestations de base	0.25€/page
NB : la vacation horaire comprend les prestations non inhérentes aux prestations de bases (gestion des sinistres, litiges, contentieux, dossier huissier ou avocat, etc.)	

GESTION LOCATIVE

LOTS D'HABITATIONS, MIXTES, MEUBLES, GARAGES, PARKINGS, PROFESSIONNELS

PRESTATIONS DE BASE	TTC
Gestion courante	8,70% des sommes totales encaissées
Inclus dans la gestion courante :	
La comptabilité,	
Le décompte des charges,	
La révision annuelle des loyers,	
La gestion des congés,	
Un relevé de gérance mensuel,	
La demande d'attestation annuelle d'assurance habitation du locataire,	
La demande d'attestation annuelle d'entretien des équipements de chauffage individuels au gaz,	
La souscription d'un contrat d'entretien annuel des équipements de chauffage individuels au gaz (le cas échéant)	
Gestion technique et suivi de travaux effectués par la société LOGEOS BATIMENTS SARL	Compris
Accès à un espace Extranet personnel	Compris
Frais d'affranchissements postaux inhérents aux prestations de base	Compris
Frais de reprographie inhérents à la prestation de base	Compris
Gestion des archives dormantes	Compris
ASSURANCES FACULTATIVES EN CONTRAT CADRE	TTC
Assurance Garantie Loyer Impayé (GLI)	2,50% du quittancement mensuel
Détériorations immobilières	
Protection juridique	
AUTRES PRESTATIONS VARIABLES IMPUTABLES	TTC
Etablissement des éléments d'aide à la déclaration des revenus fonciers (par lot)	42,00€
Représentations aux Assemblées Générales	Vacation horaire
Travaux effectués par une société autre que LOGEOS BATIMENTS SARL	5% du montant des travaux TTC
Commande d'un dossier diagnostic technique	30.00€
Fourniture et pose d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) avec remise d'une attestation d'assurance et d'une facture	75.00€
Gestion des parties communes en monopropriété (par lot principal)	12.00€
Vacation horaire sans déplacement en heures ouvrées (9h-12h / 14h-18h)	78,00€
Vacation horaire sans déplacement en heures non ouvrées (12h-14h / 18h-20h)	96,00€
Vacation horaire avec déplacement en heures ouvrées (9h-12h / 14h-18h)	120,00€
Vacation horaire avec déplacement en heures non ouvrées (12h-14h / 18h-20h)	138,00€
Envoi d'une lettre simple non inhérente aux prestations de base	5.00€
Envoi d'une lettre recommandée non inhérente aux prestations de base	18,00€
Duplicata de documents papier (bail, état des lieux, diagnostic, etc.)	18.00€
Mise en demeure pour les sommes impayées du locataire	18,00€
Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier ou l'avocat	78,00€
Clôture de compte (reprographie des documents, remise de dossier, envoi d'une lettre d'information aux fournisseurs, locataires, syndic de copropriété, etc.) par lot	156.00€
NB : la vacation horaire comprend toutes prestations non inhérentes aux prestations de bases telles que gestion et suivi des sinistre, expertise, représentation, litige, contentieux, dépôt de plainte, dossier huissier ou avocat, etc.	

LOCATION

Location Lots d'habitations / Lots meublés et de droit commun (charge bailleur et locataire)

- 11€ TTC/m² maximum sans excéder 1 mois de loyer, pour chaque partie répartis comme suit :
 - 8€ TTC/m² pour les visites, constitution du dossier locataire, rédaction et signature du bail
 - 3€ TTC/m² pour la rédaction de l'état des lieux d'entrée

Location Garages / Parkings

- 15% TTC du loyer annuel pour le bailleur avec un minimum de 100€ TTC
- 15% TTC du loyer annuel pour le locataire avec un minimum de 100€ TTC

Location Locaux Commerciaux / Professionnels / Bureaux

- 15% TTC du loyer annuel pour le bailleur avec un minimum de 1500€ TTC
- 15 % TTC du loyer annuel pour le locataire avec un minimum de 1500€ TTC

Location Fond de commerce

- 15% TTC du loyer annuel pour le bailleur avec un minimum de 1500€ TTC
- 15% TTC du loyer annuel pour le locataire avec un minimum de 1500€ TTC

VENTE (lots d'habitations)

Les honoraires de vente comprennent la publicité, les visites acquéreurs, les négociations, la constitution du dossier de vente, la rédaction et la signature du compromis de vente en agence. Charge vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Jusqu'à 100'000€

- 6'500€ TTC

De 100'001€ à 200'000€

- 6% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 8'000€ TTC

Au-delà de 200'001€

- 5% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 12'000€ TTC

VENTE (hors lots d'habitations)

Les honoraires de vente comprennent la publicité, les visites acquéreurs, les négociations, la constitution du dossier de vente, la rédaction et la signature du compromis de vente en agence. Charge vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Garages et Stationnements

- 10% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 1'500€ TTC

Terrains

- 10% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 6'000€ TTC

Locaux Commerciaux / Professionnels / Bureaux

- 10% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 12'000€ TTC

Fonds de commerces

- 10% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de 12'000€ TTC

Estimations de biens (succession, donation, déclaration fiscale, ISF)

- 300€ TTC pour une maison
- 250€ TTC pour un appartement
- 200€ TTC pour un terrain